



Paroisse Saint Denis en Solesmois

27 rue de l'abbaye – 59730 - Solesmes

☎ 03 27 37 31 08

Permanences : Mercredi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h

✉ : paroisse.solesmes@gmail.com

Site internet : <https://st-denis.cathocambrai.com/>

📘 : [Paroisse St Denis en Solesmois](#)



9 février – 5^{ème} Dimanche ordinaire – C – 2025

Édito

"Qui enverrai-je ?" (Isaïe 6,8)

Chaque année, l'Église catholique consacre un temps particulier à la prière et à l'action en faveur des personnes souffrantes, à travers la Journée Mondiale des Malades et le Dimanche de la Santé. Instituée en 1992 par le pape Saint Jean-Paul II, cette journée du 11 février, en la fête de Notre-Dame de Lourdes, rappelle la mission essentielle de l'Église : être proche des plus vulnérables, leur apporter réconfort et espérance.

Lorsque le 11 février ne tombe pas un dimanche, comme c'est le cas cette année, le Dimanche de la Santé est reporté au dimanche le plus proche du 11 février. Ce jour devient alors un moment privilégié pour sensibiliser les communautés chrétiennes à la place des malades dans la société et à l'importance d'un engagement concret à leurs côtés.

Le thème retenu cette année résonne avec force : "Qui enverrai-je ?" (Is 6,8). Cette question divine, posée au prophète Isaïe, traverse les siècles et nous interpelle encore aujourd'hui. Face aux souffrances physiques, morales et spirituelles qui marquent tant de vies, qui se lèvera pour répondre à l'appel du Seigneur et se faire serviteur de ses frères et sœurs ?

À cette interrogation, nombreux sont ceux qui, dans la discrétion de leur engagement, répondent par l'action. Ils sont ces bénévoles, ces soignants, ces aumôniers, ces membres d'associations, ces simples citoyens, qui consacrent du temps et de l'énergie à soulager la détresse des malades, des personnes âgées isolées, des handicapés, des oubliés de notre société. Invisibles aux yeux du monde, ils sont pourtant les gardiens silencieux d'une humanité qui refuse de céder à l'indifférence.

Que seraient nos hôpitaux sans ces visiteurs qui réchauffent les cœurs délaissés ? Que deviendraient nos aînés sans ces mains tendues qui brisent la solitude ? Que resterait-il de notre fraternité si nous cessons d'être attentifs aux cris des oubliés de la santé ?

Ces artisans de la charité ne comptent ni leur temps ni leurs efforts. Leur engagement n'obéit pas à la logique du profit, mais à celle du don de soi. Ils sont les éclaireurs d'un monde plus juste, les témoins vivants d'une fraternité concrète, celle que le Christ lui-même nous enseigne. En cette Journée Mondiale des Malades et en ce Dimanche de la Santé, rendons hommage à ces serviteurs dévoués. Puisse leur exemple nous inspirer, nous inviter à nous lever, à écouter l'appel du Seigneur et à répondre, à notre tour : "Me voici, envoie-moi !"

Père Placide Esse Loko, votre curé

Semaine du 8 février au 16 février 2025 – 5^{ème} semaine ordinaire

Lieux et horaires des messes du Week-end et en semaine

Samedi 8 février- 5 ^o dimanche ordinaire	18h	VERTAIN
Dimanche 9 février- 5 ^o dimanche ordinaire	11h	SOLESMES
Mardi 11 février	18h	St PYTHON
Mercredi 12 février	9h15	SOLESMES
Vendredi 14 février – St Cyrille	18h	OVILLERS
Samedi 15 février - 6 ^o dimanche ordinaire	18h	St MARTIN
Dimanche 16 février - 6 ^o dimanche ordinaire	11h	SOLESMES

Funérailles de la semaine : Jeannine PLAISANT ; Nicolas BERTRAND ; Gustave BISIAUX ;
Francis MAILLARD ; Nicole CHEVAL

Samedi 8 : 18h : messe à VERTAIN – Dimanche de la santé de la Santé

Intentions de messe : Michelle COLIN

Quêtes samedi et dimanche / 1^{ère} : La pastorale des jeunes - 2^{ème} : la paroisse

Dimanche 9 : 11h : messe à Solesmes - Dimanche de la Santé

Messe de souvenir : Marie- Thérèse GERVAIS- DRUESNE ; Bernadette DEMONT-SANIEZ

Intentions de messe : Monique AFCHAIN et sa fille Marie- Dominique ;

Alain BOUCHES et la famille ; Pour 2 malades (Mr et Mme DOISON)

Mardi 11 : 18h messe à St PYTHON

Mercredi 12 : 9h15 : Laudes et Messe à SOLESMES

Vendredi 14 : 18h : messe à OVILLERS

Samedi 15 : 10h30 à VIESLY Baptêmes de Rose SENEZ et Emilien BELGY

18h messe à St MARTIN

Intentions de messe : Olivier POTTIER ; Blandine et Georges POTTIER ;

La famille HAUTOIS- GRANDAME et leurs enfants

Quêtes samedi et dimanche / 1^{ère} : la paroisse - 2^{ème} : l'éducation de la FOI

Dimanche 16 : 11h messe à SOLESMES

Intentions de messe : Les défunts des familles BARETS et BURETH

Annonces paroissiales

Adoration du Saint-Sacrement

Jours d'adoration : mercredi à samedi à l'oratoire du presbytère, 27 rue de l'abbaye, entrée par la grille.

Contact : François Bouchez, membre EAP : 0642332556 / moreau-marie@hotmail.fr

Soyons nombreux à répondre à cet appel de foi, pour garder vivante la flamme de l'adoration dans notre communauté.

Credo de Nicée-Constantinople

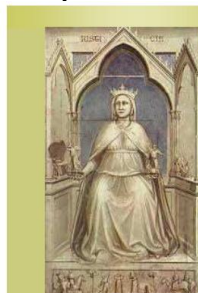
À l'occasion du Jubilé des 1700 ans du Credo de Nicée-Constantinople, sa récitation sera intégrée à nos célébrations eucharistiques à compter du 29 décembre, marquant l'ouverture de l'année jubilaire dans tous les diocèses du monde. Ce symbole de foi, fruit du témoignage des Apôtres et des Pères de

l'Église, sera projeté à l'écran pour en faciliter la proclamation et la méditation. Cette initiative a pour objectif de nous familiariser avec ce texte fondamental, véritable trésor théologique et spirituel, afin de fortifier notre foi et notre communion dans le Christ.

SYMBOLE de NICEE—CONSTANTINOPE

Je crois en un seul Dieu, le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible, Je crois en un seul Seigneur, Jésus Christ, le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles : Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière, vrai Dieu, né du vrai Dieu Engendré non pas créé, consubstantiel au Père ; et par lui tout a été fait. Pour nous les hommes, et pour notre salut, il descendit du ciel; Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie, et s'est fait homme. Crucifié pour nous sous Ponce Pilate, Il souffrit sa passion et fut mis au tombeau. Il ressuscita le troisième jour, conformément aux Écritures, et il monta au ciel; il est assis à la droite du Père. Il reviendra dans la gloire, pour juger les vivants et les morts et son règne n'aura pas de fin. Je crois en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie; il procède du Père et du Fils. Avec le Père et le Fils, il reçoit même adoration et même gloire; il a parlé par les prophètes. Je crois en l'Église, une, sainte, catholique et apostolique. Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés. J'attends la résurrection des morts, et la vie du monde à venir. Amen

Trois journées de formation



Jeudi 30 janvier 2025
Les vertus et les vices

Jeudi 27 mars 2025
Une écologie intégrale

Jeudi 22 mai 2025
La violence et la guerre

Pour les prêtres, les diacres, les laïcs
en responsabilité et toute personne
intéressée

Voir Dominique Maerten

REVISITONS NOTRE FOI

2025

Vivre en chrétien dans un monde qui se cherche

Jeudi 30 janvier 2025
Jeudi 27 mars 2025
Jeudi 22 mai 2025

De 9h à 17h

À la Maison du Diocèse
174, rue Léopold Dusart
Raismes



Prière du matin à l'église de Solesmes : Tous les mardis matin à 8h

Chorale d'enfants

Si vous souhaitez que vos enfants prennent part à cette belle aventure musicale et spirituelle, je vous invite chaleureusement à contacter la maison paroissiale du mercredi au samedi (jeudi exclu) ou à envoyer un courriel à l'adresse de la paroisse (paroisse.solesmes@gmail.com).

Chapelet de la Divine Miséricorde

Tous les 1^{ers} vendredis du mois à 14h30 à l'oratoire du presbytère, 27 rue de l'abbaye, entrée par la grille. Contact : Thérèse Ledieu : 0682485988.

Pèlerinages Diocésains

Découvrez le programme des pèlerinages 2025 organisés par le diocèse sur « pelerinages.cathocambrai.com tél : 03 27 38 12 62 ou pelerinages@cathocambrai.com

Année Sainte 2025 :
Centenaire de la Canonisation de Sainte Thérèse.

« La perfection me semble facile, il suffit de reconnaître son néant et de s'abandonner comme un enfant dans les bras de bon Dieu »

Retenons dès maintenant les dates suivantes pour cheminer à
LISIEUX
sur les pas de Sainte Thérèse.

Du 08 au 10 avril 2025. Prix : 230€ tout compris (voyage, hébergement en chambre double et tous les repas)

Madame Vaillant
105 Rue de la Cavée
59730 SOLESMES

« Chanter pour l'année sainte 2025 et pour l'année jubilaire du 14^{ème} centenaire de la mort de St Géry » Journée de formation organisée par la commission de Musique Liturgique : Samedi 8 février 2025 de 9h à 16h maison du diocèse de Raismes (s'inscrire : www.liturgie.cathocambrai.com)

Indulgence

Le mot « indulgence » (souvent employé au pluriel : (« *les indulgences* ») lié au Jubilé, sonne bizarrement aux oreilles des catholiques et des protestants qui se souviennent que cette pratique a été l'élément déclencheur de la rupture entre Rome et Luther et les Réformés. Non pas la théologie elle-même des indulgences, mais la dérive quant à leur pratique à qui l'on a donné le nom de « trafic » puisqu'elles faisaient l'objet d'achats et de ventes. Il est vrai que la compréhension de ce terme est souvent erronée.

Il faut d'abord bien distinguer l'indulgence et le pardon des péchés.

Le pardon des péchés est accordé par le sacrement de la réconciliation (ou de la pénitence ou du pardon). Mais le péché a causé des dégâts, aussi bien dans les victimes du péché que chez son auteur. Ces dégâts doivent être réparés. Leur réparation est le fait de la pénitence que le prêtre donne au pénitent après lui avoir donné l'absolution au nom du Christ.

Cette pénitence peut prendre plusieurs formes : une prière, plus ou moins développée, un pèlerinage, une bonne œuvre et bien sûr, avant tout, la réparation du mal que l'on a fait à autrui en péchant. Cette réparation se fait ici-bas, durant notre vie, et se poursuit au purgatoire. Cette pénitence prend le nom de « peine temporelle ». L'indulgence remet, partiellement ou totalement (« indulgence plénière ») les peines temporelles, elle dispense de tout ou partie de la pénitence, sur terre comme au purgatoire, puisqu'on prie pour les défunts.

Donc elle ne pardonne pas les péchés – ça c'est le sacrement du pardon – mais elle en efface les conséquences. Cet effacement de dette est obtenu par l'intercession de l'Eglise, la Communion des Saints, dont le pape est le garant. C'est pourquoi c'est le pape qui décide d'une indulgence. En 1300, pour la première fois, l'indulgence plénière a été accordée par le pape Boniface VIII aux pèlerins du Jubilé qui se rendaient dans les 4 basiliques majeures de Rome.

Le Père Bertrand Estienne, responsable du service de Liturgie de notre diocèse rappelle ceci : *Pour notre Jubilé de 2025, un Décret du Vatican rappelle que pour obtenir l'indulgence plénière pendant l'année jubilaire, il faut agir dans cinq directions :*

1. *Recevoir le sacrement du pardon*
2. *Désirer vivre vraiment de l'esprit de charité*
3. *Communier à la messe.*
4. *Prier aux intentions du Pape*
5. *Accomplir un acte spécifique :*
 - *Soit un pèlerinage de prière à Rome, en Terre Sainte ou dans d'autres lieux choisis par l'évêque dans chaque diocèse.*
 - *Soit un temps d'adoration eucharistique prolongé dans un lieu sacré à Rome, ou dans d'autres lieux choisis par l'évêque dans chaque diocèse.*
 - *Soit la participation à telle mission populaire, tel exercice spirituel, telle rencontre de formation sur les textes du concile de Vatican 2 ou du Catéchisme de l'Eglise Catholique.*
 - *Soit une action de miséricorde corporelle ou spirituelle.*
 - *Soit la visite, durant un temps suffisant, de personnes en difficulté : infirmes, personnes âgées, handicapées...*
 - *Soit la pratique d'un esprit de pénitence, notamment le vendredi : en s'abstenant – au moins en journée – de distractions futiles ; ou en limitant sa consommation (notamment par le jeûne ou l'abstinence) ; ou en soutenant financièrement des organismes caritatifs ; ou en s'investissant dans des activités bénévoles ou dans tout autre forme d'engagement.*